



Contrôle Maturité du jeudi 19 septembre 2024
Jour 263

AOC Muscadet

	Parcelle	Lieu-dit	pH	TAP	AT	Sucre	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire	Var TAP	Var AT
MU1	La Chapelle Heulin	Les Bois	vendangée								
MU2	Le Landreau	Briacé	vendangée								
MU3	Le Loroux Bottereaux	La Roche	vendangée								
MU4	Drain	Le Moulin Auray	vendangée								
MU5	La Varenne	Les Joutières	3,26	10,30	5,92	173,20	5,36	29,26	O+	0,10	-0,30
MU6	Le Cellier	Les Grandes Géraudières	Stoppée								
MU7	Saint Géréon	L'Ouche Guinière	Stoppée								
MU8	La Haye Fouassière	Le Fief du Breil	vendangée								
MU9	Mouzillon	L'Ouche Blanchard	vendangée								
MU10	Le Pallet 1	Le Bois Lambert	3,18	10,00	6,94	169,00	6,33	24,35	++	0,30	-0,87
MU11	Le Pallet 2	Le Fraîche blanc	vendangée								
MU12	Vallet 1	Les Croix Pichon	3,19	10,20	7,39	171,20	6,89	23,17	++	0,00	-0,85
MU13	Vallet 2	Le ferré	vendangée								
MU14	Bouaye	Le Fief Guérin	3,34	9,50	6,96	160,60	7,44	23,07	++	0,40	-0,82
MU15	St Philbert de Grandlieu	L'orionnière	vendangée								
MU16	Clisson	Les Égards	3,17	9,40	7,49	158,50	7,36	21,16	+	0,00	-0,87
MU17	Gorges	Les Bourdonnières	3,19	10,00	6,54	168,10	6,26	25,70	+	0,10	-0,61
MU18	Maisdon	La Grenaudière	3,14	10,00	7,30	167,70	7,57	22,97	O+/+	0,10	-0,69
MU19	Saint Fiacre	Le Coing	3,34	9,60	7,78	162,30	8,28	20,86	++	0,30	-0,65
MU20	Château Thébaud	Les Prineaux	vendangée								
		Moyenne	3,23	9,88	7,04	166,33	6,94	24,24		0,14	-0,72



AOC Coteaux d'Ancenis Malvoisie

	Parcelle	Lieu-dit	pH	TAP 16,83 % vol	AT (g/L H2SO4)	Sucres	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire	VAP TAP	VAR AT
MalCA1	La Varenne	grasselin	3,26	11,2	6,32	187,8	5,48	29,72	0	-0,20	0,42
MalCA2	Drain	Les Buttes	vendangée								
MalCA3	Liré	brulardière	3,24	11,7	6,55	196,3	5,3	29,97	0	0,00	0,04
MalCA4	St Géréon	le bois mouchet	vendangée								
MalCA5	Le Cellier	la grenaudière	3,25	11,3	6,58	189,7	5,18	28,83	0	0,30	-0,08
Moyennes			3,25	11,40	6,48	191,27	5,32	29,50			

AOC Coteaux d'Ancenis Gamay

	Parcelle	Lieu-dit	pH	TAP 16,83 % vol	AT (g/L H2SO4)	Sucres	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire
GamCA1	La Varenne	Les Joutières	3,09	9,8	7,72	164,5	6,33	21,31	0
GamCA2	Le Cellier	Le Ferry	3,09	10,1	8,61	169,8	7,08	19,72	0
GamCA3	Drain	Le Moulin Auray	3,1	9,1	7,75	153,3	6,16	19,78	0
GamCA4	Saint Géréon 1	Les Pierres Mesliere	3,11	10,4	7,95	174,5	6	21,95	0
GamCA5	Saint Géréon 2	L'Ouche Guinière	3,11	10,8	7,76	181,7	5,59	23,41	0
Moyennes			3,10	10,04	7,96	168,76	6,23	21,21	

AOC Gros Plant du Pays Nantais

Référence	Parcelle	Lieu-dit	pH	TAP	AT	Sucre	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire
GP1	Bouaye	La Roderie	2,85	7,3	10,76	123	10,11	11,43	0+
GP3	Le Landreau	La Renouère	2,92	8,5	9,78	142,6	9,17	14,58	0+



IGP Gamay

	Parcelle	Lieu-Dit	pH	TAP	AT	Sucre	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire	VAR TAP	VAR AT
GamIGP1	Bouaye	Champs d'Avaux	3,16	9	7,35	150,6	6,27	20,49	O+	0,70	-0,97
GamIGP2	Le Landreau	La Taraudière	3,07	9	8,3	151,9	7,33	18,30	O+	0,30	-0,53
GamIGP3	La Limouzinière	Grand Fé	3,01	7,6	9,23	127,9	9,61	13,86	0	1,10	-0,92
			3,08	8,53	8,29	143,47	7,74	17,55		0,70	-0,81



Commentaires

Estimation rapide des charges, grille de lecture :

- : charges très faibles < 15-20 Hl/Ha sur les ceps productifs,
- +/- : charges faibles 20-30 Hl/Ha sur les ceps productifs,
- + : charges moyennes ou plus >30-35 Hl/Ha sur les ceps productifs.

Interprétation de l'état sanitaire (Botrytis) :

- "0 »: Absence ou rares de foyers (fréquence de grappes touchées <5%)
- « 0/+ » : Présence épisodique de foyers (fréquence de grappes touchées +/- 10-15%)
- "+" : présence faible à modérée (fréquence de grappes touchées <20-30%)
- "++" : Présence forte (fréquence de grappes touchées >30%)

Pour cette campagne, soyez avisé des changements pour les parcelles suivantes :

La parcelle Mu13 (Melon B. Vallet, le Bas Ferré) jugée peu représentative change pour une parcelle située dans le même secteur mais au sein de l'entité du Ferré, le terrain devrait être un peu plus précoce que la parcelle précédente.

La parcelle Mu14 (Melon B. Bouaye, le Fief Guérin) a été arrachée, elle est remplacée par une parcelle du même secteur.

En raison de la situation phytosanitaire et des charges extrêmement faibles, les parcelles Mu6 et Mu7 ne sont plus prélevées.

Attention l'hétérogénéité inter et intraparcélaire est à des niveaux exceptionnels.

Rappel : la **date administrative** du ban des vendanges a été fixée par les services de la Préfecture en liaison avec l'INAO au **7 septembre 2024** pour toutes les AOC du nantais (Muscadets, Coteaux d'Ancenis et Gros Plant du Pays nantais).

Date des vendanges selon l'indice moyen de maturité : 16 septembre 2024.



Important :
la Commission enrichissement du CRINAO Val de Loire a confirmé **l'autorisation d'enrichissement à 2% vol** pour les **Muscadet (hors DGC) et pour les Coteaux d'Ancenis Malvoisie de la récolte 2024**.
Rappel : pour les DGC le TAVNM (Titre Alcoométrique Volumique Naturel Minimum) est de 11 % Vol avec un Titre Alcoométrique Max acquis de 12% Vol pour les Vins enrichis.

AOC Muscadet

Sixième prélèvement.

La moitié des parcelles du réseau a été vendangée.

Sur les parcelles restantes, l'évolution s'avère assez lente.

L'état sanitaire a peu évolué depuis lundi mais il faudra surveiller la dégradation de la situation météo à partir de ce week-end.

AOC Coteaux d'Ancenis Malvoisie

Cinquième prélèvement.

Deux parcelles vendangées. Très peu d'évolution pour les trois parcelles restantes.

Fin des prélèvements.

AOC Coteaux d'Ancenis Gamay

Premier prélèvement.

Les minimums requis (pour les rouges) ne sont pas encore atteints. Etat sanitaire satisfaisant.

AOC Gros Plant du Pays Nantais

Premier prélèvement « zéro » sur deux parcelles plutôt précoces.

Bien sûr, la maturité n'est pas atteinte. Prochain prélèvement lundi 23 septembre.

IGP Gamay

Second prélèvement.

Progression assez modeste des indices maturités. L'acidité totale reste élevée.

Prochain prélèvement Lundi 23 septembre 2024 :

Muscadet, Coteaux d'Ancenis Gamay, Gros Plant du Pays Nantais.

IGP Gamay.